



Annulation promesse d'achat due à une mutation

Par **aurelien29**, le **05/03/2011** à **21:52**

Bonjour,
j'ai signé il y a 12 jours une promesse d'achat pour une maison, mais je viens d'apprendre une mutation professionnelle (je suis militaire). Est-ce que je peux annuler le compromis de vente sans payer les 10% du prix de cette maison
merci

Par **mimi493**, le **05/03/2011** à **22:40**

Vérifiez les clauses suspensives de la promesse d'achat que vous avez signée. Si la mutation professionnelle n'en fait pas partie, vous ne pouvez pas l'annuler.